



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 septembre 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 Septembre 1998

**Eglise Notre Dame - Restauration de deux reliquaires - Demande de  
subvention**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Annie COUTUREAU

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 9 mai 1997, le Conseil Municipal a approuvé le programme de restauration des objets et oeuvres protégés en Deux-Sèvres pour l'année 1997, notamment pour l'Eglise Notre Dame: le tableau "Piéta d'Agesci" (actuellement en cours de restauration) et les reliquaires, pour l'Eglise Saint-André : le tableau de Lattainville dont les travaux de restauration sont reportés à une date ultérieure.

Par un courrier reçu le 15 juin 1998, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles confirme que Monsieur le Préfet de Région a décidé, après avis favorable de la Conférence Administrative Régionale, d'inscrire au programme 1998 des investissements de l'Etat les travaux de restauration des deux reliquaires.

Il convient donc de se prononcer sur la réalisation de ces travaux d'un montant de 141 945 Frs.

Le plan de financement relatif à la restauration de ces objets classés serait le suivant :

Etat : 50 %	70 973 Frs
Ville : 50 % Fonds de concours	70 972 Frs
Participation Conseil Général = environ 25 %	29 425 Frs

Les crédits nécessaires à cette opération (part Ville 50 % : soit 79 972 Frs) ont été inscrits au budget supplémentaire de juin 98.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux proposé pour un montant de 141 945 Frs TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de financement avec l'Etat et toute pièce relative à ce dossier ;
- s'engager à verser à l'Etat le fonds de concours d'un montant de 79 972 Frs dans les délais indiqués dans la convention ;
- confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etat ;
- solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible qui viendrait en déduction du fonds de concours de la Ville.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON